

Questions au Feuilleton

[Traduction]

LES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, en conformité de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter deux pétitions.

La première est signée par des gens surtout de Keewatin et de Kenora, dans ma circonscription, qui exhortent le gouvernement à corriger la situation injuste et bizarre suscitée par l'octroi d'avantages fiscaux aux habitants du Nord; on sait que ces avantages bénéficient à certaines personnes, mais pas à d'autres, même si ces personnes sont voisines les unes des autres.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de corriger cette situation en rendant admissibles à la déduction toutes les localités faisant partie des circonscriptions de la catégorie III.

La deuxième pétition est signée par une quarantaine d'habitants de la localité d'Ignace, en Ontario. Elle porte sur le même sujet et demande le même redressement, à savoir que toutes les localités éloignées aient droit à la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord.

● (1520)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants des circonscriptions de Trinity, de Spadina et d'autres secteurs de Toronto. Les pétitionnaires soutiennent que la souveraineté canadienne est menacée par l'accord commercial proposé entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, pour lequel le premier ministre n'a pas reçu de mandat du peuple canadien, et qu'un tel accord réduirait la capacité du Canada à planifier ses programmes économiques, sociaux et culturels et intégrerait davantage le Canada dans l'industrie du matériel de défense nord-américaine. Ils demandent donc à la Chambre des communes de s'assurer qu'un débat national aura lieu sur l'accord commercial Mulroney-Reagan et que ce débat débouchera sur des élections générales avant la signature d'un accord.

LES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant sur le même sujet que celle qu'a présentée le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), à savoir les avantages fiscaux dont bénéficient les Canadiens du Nord.

Dans ma circonscription, les citoyens des localités de Thompson et de Bowden ne profiteront pas de ces avantages. Avec ses règles et règlements, le gouvernement considère ces localités situées à plus de 700 kilomètres au nord de Winnipeg comme des localités du Sud. Les citoyens de la circonscription contestent vivement la classification qu'on leur a attribuée.

Cette pétition a été signée par un certain nombre de personnes, dont beaucoup travaillent pour le gouvernement fédéral.

Une pétition similaire signée par plus de 4 500 citoyens de ces deux localités a été jugée irrecevable par le greffier de la Chambre parce qu'elle n'était pas présentée en bonne et due

forme. Toutefois, elle montre bien qu'un pourcentage très important des habitants de ces deux localités contestent la décision discriminatoire du gouvernement fédéral et sont très préoccupés par la question.

Je tiens à signaler en outre qu'un certain nombre de citoyens de Thompson vont délibérément remplir leur déclaration d'impôts comme s'ils étaient des Canadiens du Nord, ce qu'ils estiment être en fait.

Le gouvernement fédéral a créé là un problème très grave.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions nos 241, 252, 268, 282 et 299.

[Texte]

LES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT À
ALLARCOM LTD.

Question n° 241—**M. de Jong:**

Au cours des quatre dernières années, a) *Allarcom Ltd.*, b) *Cathton Holdings Ltd.*, d'Edmonton, ont-elles reçu des subventions du gouvernement et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) quand (ii) dans le cadre de quels programmes (iii) à combien s'élevait la subvention?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion industrielle régionale, la réponse est la suivante:

a) *Allarcom Ltd.* (i) la société a accepté une offre d'aide le 22 avril 1987 de 1 109 394 \$ en vue de la construction d'un studio de production de films et d'émissions de télévision de 6,9 \$ millions à Edmonton. Cette aide faciliterait les efforts visant à diversifier l'industrie de fabrication et l'industrie fondée sur des ressources autres que les richesses naturelles en Alberta; (ii) Programme de développement industriel lié au transport dans l'Ouest; (iii) au 18 janvier 1988, aucun versement n'a été effectué.

b) *Cathton Holdings Ltd.* (i) (ii) (iii) Néant.

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LES SUBVENTIONS
ACCORDÉES À DES SOCIÉTÉS DANS LA RÉGION DU TORONTO
MÉTROPOLITAIN

Question n° 252—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère des Travaux publics a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): a) Le ministère des Travaux publics a accordé les subventions suivantes en remplacement des impôts fonciers (subventions aux municipalités) à des administrations locales de l'agglomération torontoise, depuis l'exercice financier de 1984-1985 jusqu'au 29 février 1988.